

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 08 AVRIL 2010

### BUDGETS PRIMITIFS 2010 :

- Budget Commune : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 283 800 € pour la section de fonctionnement et à 612 027 € pour la section d'investissement.
- Service de l'eau : il s'équilibre à 120 465 € pour la section d'exploitation et à 286 119 € pour la section d'investissement.
- Service de l'assainissement : il s'équilibre à 261 675 € pour la section d'exploitation et à 244 536 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : il s'équilibre à 375 727 € en section de fonctionnement et à 394 960 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX :** A l'unanimité, le Conseil fixe comme suit les taux d'imposition pour 2010 (taux identiques à 2009)

- taxe d'habitation : 18.81 %
- foncier bâti : 23.08 %
- foncier non bâti : 110.88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 471 543 €.

### TARIFS :

\* **Salle des fêtes** : A l'unanimité le Conseil Municipal maintient le tarif en vigueur jusqu'au 30 avril 2011.

#### *Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2010*

	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	100.00 €	134.00 €	168.00 €	202.00€
Personnes extérieures	268.00 €	334.00 €	402.00 €	<del>400.00 €</del>
Utilisation salle de réchauffe	20.00 €	30.00 €	40.00 €	50.00 €
Utilisation chauffage	55.00 €	82.50 €	110.00 €	13750 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55.00 €			
Chauffage	50.00 €	75.00 €	100.00 €	125.00 €

#### *Du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 avril 2011*

Habitants commune	155.00 €	216.50 €	278.00 €	339.50€
Personnes extérieures	323.00 €	416.00 €	512.00 €	<del>600.50 €</del>
Utilisation salle de réchauffe	20.00 €	30.00 €	40.00 €	50.00 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	55.00 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	50 € + forfait chauffage 55.00 €			

Vin d'honneur organisé par particulier 40.00 €

Caution dégâts à la salle 240.00 €

Caution ménage 160.00 €

\* **Eau** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010

- prime fixe : 46 € / an
- surtaxe : 0.64 € / m<sup>3</sup>

\* **Assainissement** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010

- prime fixe : 16 € / an
- redevance : 2.01 € / m<sup>3</sup>

\* **Occupation d'un terrain communal – relocation** : le Conseil Municipal fixe à 50 € la location à acquitter par Mr José COSTA pour l'année 2011.

\* **Occupation d'un terrain communal – relocation** : le Conseil Municipal fixe à 335 € la location à acquitter par la SARL BASQUILLON FILS pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011.

\* **Tarif des photocopies** : le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
<b>Photocopies en noir</b>	<b>Photocopies en noir</b>
A5..... 0,15 €	A5..... 0,04 €
A4..... 0,30 €	A4..... 0,08 €
A4 – recto/verso..... 0,60 €	A4 – recto/verso..... 0,16 €
A3..... 0,60 €	A3..... 0,16 €
A3 – recto/verso..... 1,20 €	A3 – recto/verso..... 0,32 €
<b>Photocopies en couleur</b>	<b>Photocopies en couleur</b>
A5..... 0,50 €	A5..... 0,15 €
A4..... 1 €	A4..... 0,30 €
A4 – recto/verso..... 2 €	A4 – recto/verso..... 0,60 €
A3..... 2 €	A3..... 0,60 €
A3 – recto/verso..... 4 €	A3 – recto/verso..... 1,20 €

\* **Cimetière** : le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2010 les tarifs en vigueur :

- concession cinquantenaire 3m<sup>2</sup>.....300.00 €
- concession cinquantenaire double 5m<sup>2</sup>.....560.00 €
- case de columbarium pour 30 ans.....743.00 €

\* **Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour :**

- droit de place pour ruches.....2,80 €
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque.....5.00 €

**Surveillance local communal** : Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'abonnement de surveillance du garage communal pour un coût mensuel de 100 € HT.

**Demande du Souvenir Français** : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € au Comité Local de Salbris du Souvenir Français.

**Restaurant scolaire – Maître d'œuvre** : Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une procédure adaptée pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du restaurant scolaire.